

LA DGFIP UNE REFORME EMBLEMATIQUE

Depuis plus d'un siècle, l'organisation financière et fiscale publique française repose principalement sur deux administrations : la direction générale des impôts et la direction générale de la comptabilité publique. La première calcule et contrôle l'impôt des particuliers et des entreprises, assure la perception de certains d'entre eux, gère les activités cadastrales et foncières. La seconde assure le recouvrement des impôts des particuliers, paye les dépenses de l'Etat, perçoit les recettes et paye les dépenses des collectivités territoriales, gère le domaine, tient la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales.

Ces deux directions ont donc des missions complémentaires avec souvent les mêmes usagers ou interlocuteurs. Leur séparation et le fait qu'elles détiennent chacune une partie des informations et des moyens d'action peut conduire ceux-ci à des démarches redondantes dues à la complexité administrative et ne permet pas d'optimiser les synergies et les complémentarités sur de nombreux sujets communs. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, différents projets se sont proposés de rapprocher ces deux grandes directions et des réussites ponctuelles ont permis de le faire mais aucun projet d'ensemble n'a été mené à bien.

La réforme décidée par le Président de la République et mise en œuvre par le Ministre du Budget est d'une toute autre ampleur : il s'agit de fusionner purement et simplement les deux directions dans une nouvelle et unique direction, cela tant au plan central que dans chaque département.

En cela, **cette fusion est emblématique de la capacité de l'Etat à se réformer**. Les deux plus grandes directions du Ministère qui gère les deniers publics, s'engagent dans la plus importante opération de regroupement jamais menée au Ministère des Finances.

Elle est également emblématique des objectifs poursuivis et des résultats attendus. Tout le monde doit y gagner : les usagers du service public doivent disposer d'une administration d'accès simple et facile, les élus locaux qui souhaitent un conseil financier et fiscal plus complet, l'Etat doit disposer de services performants, les fonctionnaires doivent bénéficier du fruit de leurs efforts.

Elle est enfin emblématique de la méthode à suivre. Respecter les valeurs et les cultures, écouter et concerter, donner tous les éléments d'information et d'appréciation, tenir compte des situations et évoluer progressivement par étapes, faire dépendre la productivité de la réforme des administrations.